

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2021

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 126

présenté par  
M. Cinieri  
-----**ARTICLE UNIQUE**

Après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« , notamment des paysages, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La préservation de l'environnement doit prendre en compte spécifiquement nos paysages qui sont une grande richesse de notre pays. Sous couvert de lutte contre le réchauffement climatique, on ne peut accepter que nos paysages ou parcs naturels régionaux soient dénaturés, notamment par des parcs éoliens.